ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

détenus

Question écrite n° 38972

Texte de la question

M. Jack Lang attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur la tendance constatée à l'augmentation des suicides dans les prisons françaises. Tout récemment, l'Observatoire international des prisons s'inquiétait, dans un communiqué de presse, des suicides de quatre détenus « en quelques semaines », à la maison d'arrêt de Fresnes. Depuis le début de l'année, 111 détenus se sont donné la mort. A ce rythme, le chiffre historique et tragique de l'année 1996 ou 138 personnes s'étaient suicidées en milieu carcéral risque d'être atteint en 1999. Ainsi, le taux de suicides est en moyenne six fois plus élevé en prison qu'à l'extérieur et à l'intérieur même de ces données, il est sept fois supérieur dans des quartiers disciplinaires par rapport à ceux de la détention. La circulaire du 29 mai 1998 qui a été adressée aux chefs d'établissements préconisait un certain nombre de recommandations susceptibles de prévenir le recours au suicide chez les prisonniers. Par ailleurs, l'expérimentation d'un dispositif de prévention engagée dans onze sites pilotes, depuis septembre 1997, devait être généralisée à la fin de l'année 1998, dans l'ensemble des établissements. Aussi, il souhaiterait connaître le bilan de ces actions et, au vu de ses résultats, quelles mesures de prévention compte prendre de Gouvernement pour les détenus les plus fragiles.

Données clés

Auteur : M. Jack Lang
Circonscription : Loir-et-Cher (1re circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 38972
Rubrique : Système pénitentiaire
Ministère interrogé : justice
Ministère attributaire : justice

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 20 décembre 1999, page 7237
Question retirée le : 1er mai 2000 (Fin de mandat)